



Commune de Saint-Firmin-des-Bois (Loiret)

**SESSION ORDINAIRE
DU JEUDI 14 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le QUATORZE JANVIER à dix-sept heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de SAINT-FIRMIN-des-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Bernard RIGLET, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : ~~DE WILDE Francine~~, RIGLET Bernard, ~~REINE Fabien~~, REMENANT Christine, ~~FAISY Christophe~~, JOUHANNAU Alexa, LAGRANGE Sébastien, LEBAILLY Philippe, SCHAAP Vincent

Absents excusés : Mme DE WILDE F., M. REINE F., Mme JOUHANNAU A. M. FAISY C.

Bon pour pouvoir : Mme DE WILDE à M. RIGLET

Secrétaire : Mme Christine REMENANT

LA SÉANCE

Le conseil Municipal adopte le précédent compte-rendu du 06 Janvier 2022

Selon l'article L2121-15 du CGCT il est procédé à l'élection du secrétaire.

Madame C. REMENANT est nommée secrétaire de séance

Délibérations :

- 1) DETR 2022 – Dossier n°2 (Mise aux normes du réseau d'eaux pluviales du bourg – rue de l'Or Noir)

1 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 – DOSSIER N°2

Monsieur RIGLET, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la date limite de réception des dossiers complets de demande de subvention de DETR, et/ou DSIL, est fixée au 15 janvier 2022

Monsieur RIGLET expose au conseil municipal le projet suivant :

Mise aux normes du réseau d'eaux pluviales dans le Bourg (rue de l'Or Noir). Les eaux pluviales de la rue des Mouzons et de la Rue de Bel-Air se déversent actuellement dans le rû communal, via un terrain privé rue de l'Or Noir. Afin de remédier à ce problème il convient de revoir le chemin d'écoulement de ces eaux afin qu'elles se déversent directement dans le rû communal. De plus, en cas de fortes pluies ces eaux débordent et restent sur la route.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 14 658.00 € H.T (devis de l'entreprise Vauvelle)

Monsieur RIGLET informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **adopte le projet de mise aux normes du réseau d'eaux pluviales dans le bourg - pour un montant de 17 589.60 € T.T.C. et 14 658.00 € H.T.**

- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	14 658.00	17589.60	Etat	7 329.00
Maîtrise d'œuvre			Région	
			Département	
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	7 329.00
Total	14 658.00	17 589.60	Total H.T.	14 658.00

- sollicite une subvention de 7 329.00 € auprès de l'État, correspondant à 50 % du montant du projet.
- charge Madame le Maire de toutes les formalités.

AFFAIRES DIVERSES

1/AD – REUNION DE VOIRIE AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

M. Lebailly donne compte rendu de la réunion qui s'est déroulée ce matin, vendredi 14 janvier, avec les services de la DDT (Direction des Routes Départementales) :

- Concernant le dos d'âne rue de la salle des fêtes : il n'est pas conforme aux normes actuelles, et en cas de travaux, ils sont à la charge de la commune.
- Concernant le dos d'âne situé rue de l'Or Noir : les services de la DDT soulignent le fait que celui-ci est mal positionné
- au niveau des passages piétons, ceux-ci sont à la charge de la commune, ils sont régulièrement repeints
- au niveau du pont : concernant l'éventuelle installation d'une passerelle à revoir avec les services CAP Loiret et du CAUE. Concernant l'entretien du pont, celui-ci étant un ouvrage d'art, il sera effectué par les services de la DDT.
- Trottoir le long de l'Eglise : la configuration de la rue de l'Eglise ne permet pas l'élargissement dudit trottoir.
- Rue de Bel-Air : les services de la DDT devraient réaliser les travaux de réfection de canalisation des eaux pluviales de l'angle de la rue.
- Entrée d'agglomération en venant de Château-Renard : un panneau 70 devrait être installé (DDT) au niveau de la mare des tilleuls afin de réduire la vitesse des véhicules avant l'entrée dans le village.
- Bois de pierre : Afin de sécuriser l'arrêt de bus il serait souhaitable de ralentir le trafic à cet endroit (suggestions : panneau 70, virage dangereux...).

Le prochain conseil municipal aura lieu le Jeudi 03 mars 2022 à 19 h 00.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18 h 10 heures.

Le Maire,
Pour le Maire Empeché
L'Adjoint



le Secrétaire de Séance,

Rappel des Membres présents CM du 14/01/2022 :

Signatures :

DE WILDE Francine Absente excusée Pouvoir à B. Riglet 	RIGLET Bernard 	REINE Fabien Absent excusé	FAISY Christophe Absent excusé
JOUHANNAU Alexa Absente excusée	SCHAAP Vincent 	LAGRANGE Sébastien 	REMENANT Christine
LEBAILLY Philippe 			